



Communiqué de presse

Samedi 2 janvier 2021

L'agglomération de Rouen est concernée depuis vendredi 1^{er} janvier par une situation de pollution caractérisée par une augmentation des concentrations de particules fines et des odeurs signalées par de nombreux habitants (67 témoignages entre minuit et midi enregistrés sur la plateforme de signalement ODO), d'évocations diverses (hydrocarbures, brûlés, gaz, chimiques...). La préfecture de la Seine-Maritime a mis en place une procédure d'information et recommandations concernant les particules en suspension.

Les conditions météorologiques sont telles que la pollution a tendance à s'accumuler dans la « cuvette rouennaise » avec une absence de vent et la présence d'une inversion thermique sur une bonne partie de la journée. Selon les prévisions de Météo France, le vent devrait se lever demain dimanche 3 janvier dans la journée. Les précipitations attendues devraient aussi contribuer à la baisse des concentrations, par effet de « lessivage » de l'atmosphère.

Les concentrations de particules en suspension mesurées sont principalement d'origine locale (du fait des vents faibles), avec une part liée au chauffage, en particulier du chauffage au bois, très certainement prépondérante en cette période froide. Ces particules sont très fines (PM2.5 sur la courbe jointe), c'est-à-dire d'un diamètre inférieur à 2,5 µm, fraction caractéristique de la combustion du bois.

Les odeurs senties présentent une caractéristique de type phénolé (odeurs de brûlé). Elles sont sans doute en bonne partie liées aux feux de cheminées, sans exclure la participation des autres sources de pollution, elles aussi peu dispersées. Les feux de cheminée sont donc à éviter, en particulier les feux d'agrément, spécialement lorsque les conditions météorologiques sont peu dispersives. Et est à bannir totalement le brûlage des emballages cadeaux (papiers dorés, plastiques et autres combustibles non adéquats).

Pour suivre l'évolution de la situation : www.atmonormandie.fr

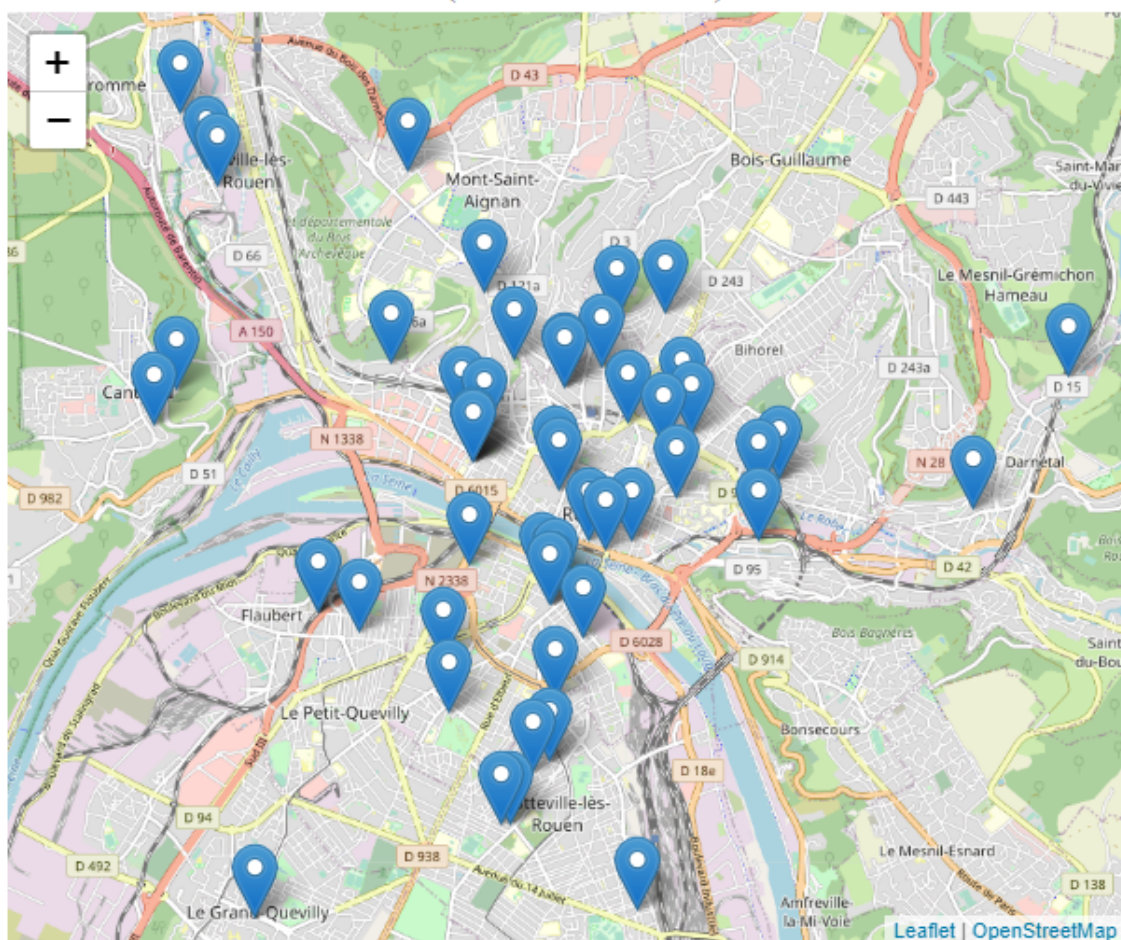
Pour rappel, l'application ODO, outil de déclaration de nuisances odorantes, est aussi accessible via www.atmo-odo.fr. Atmo Normandie suit attentivement tout signalement.

Carte de localisation des signalements d'odeurs par des habitants de l'agglomération de Rouen (établie à 12h15 par Atmo Normandie)

Signalements ODO : 67

◀ samedi 2 janvier 2021

(entre 0 h et 24 h)



Courbe des concentrations de particules en suspension (PM10 et PM2.5) mesurées sur la station Atmo Normandie du Palais de Justice.

Du jeudi 31 décembre au samedi 2 janvier 13H00.

On observe une augmentation progressive des concentrations de particules à partir du jeudi 31 décembre en fin d'après-midi, avec un pic de concentration dans la soirée du vendredi 1^{er} janvier, qui a pu être provoqué par l'allumage de feux de cheminée d'agrément. Les conditions météorologiques étant peu dispersives, la pollution ne s'évacue pas rapidement.

Les courbes des particules PM10 et PM2.5 (diamètre de particules inférieures à 10 et 2,5 μm) sont très proches, ce qui est une caractéristique de la combustion de biomasse.

